



INSCRIPTION ACTIVITES ENFANCE-JEUNESSE 2019

ATTENTION ! Le nombre de places est limité. Les dossiers d'inscription complets doivent parvenir **au siège du CSE avant la date limite d'inscription** (le cachet de la poste ne fait pas foi ; pas de courrier interne). Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. **L'inscription n'est définitive qu'après confirmation écrite du CSE.**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom _____ Prénom _____

Né(e) le _____ Sexe F M **Activité ski uniquement** : Taille : _____ Pointure : _____

Recommandations particulières (médicales, alimentaires, autres) _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AGENT

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal – Ville _____

N° de Matricule (7 chiffres 1 lettre) _____ Tél. Personnel _____

Établissement _____ EPIC _____

Tél. Service _____ E-mail _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE DE L'ENFANT (si différent de l'agent)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal – Ville _____

Tél. Personnel _____ Tél. Travail _____

E-mail _____

TRANCHES TARIFAIRES SUIVANT QUOTIENT FAMILIAL :

Quotient Familial = Revenu brut global (R) divisé par le nombre de parts fiscales (N) (voir avis d'imposition ou non-imposition 2018)

T1 (QF inférieur à 7 675 €) **T2** (QF de 7 675 à 13 786 €) **T3** (QF supérieur à 13 786 €)

Séjour choisi _____ Thème du séjour _____

Date _____ Prix du séjour _____ €

Règlement versé le _____ Espèces (**) Chèque CB

Prise en charge de l'enfant : Gare parisienne Lieu de séjour

Je soussigné(e), responsable de l'enfant désigné ci-dessus, reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de participation et en accepte les termes. J'autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités proposées dans les séjours.

DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES :

Droit à l'image : le CSE peut être amené à prendre des photos lors des activités proposées afin d'illustrer ses diverses publications. J'autorise le CSE Transilien Paris-Nord lignes HBK à utiliser ces photos : OUI NON

Inscription à adresser, complétée et accompagnée du règlement au CSE Transilien Paris Nord lignes HBK 185 rue du Fg St Denis 75010 Paris. JOINDRE IMPÉRATIVEMENT COPIE : carte SNCF de l'enfant, avis d'imposition ou non-imposition 2018, dernier bulletin de salaire.

Dispositions RGPD

J'accepte que les informations recueillies ci-dessus soient enregistrées dans le fichier informatique de gestion des Activités Sociales du CSE Transilien Paris Nord lignes HBK afin de traiter ma demande d'inscription et conservées pour une durée de 3 ans. Pour faire valoir votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement conformément au RGPD, n'hésitez pas à écrire à : dpo@cerpno.com en justifiant de votre identité.

Fait à le Signature du demandeur :

(*) Mettre une croix dans la case correspondante. (**) Chèque à l'ordre du CSE Transilien Paris-Nord lignes HBK - CB uniquement au siège du CER.

Infos pratiques

INSCRIPTION

Ces séjours sont organisés dans le cadre des activités régionales du CSE SNCF Transilien Paris-Nord lignes HBK et sont exclusivement réservés aux enfants de cheminots actifs ou retraités et du personnel du CSE SNCF Transilien Paris-Nord lignes HBK.

OU S'INSCRIRE ?

Les fiches d'inscriptions sont disponibles dans les installations du CSE Transilien Paris-Nord lignes HBK et sur www.cerpno.com.

Elles doivent être adressées au CSE Transilien Paris Nord lignes HBK ou à un ALSH accompagnées de :

- La copie de l'avis d'imposition ou non-imposition 2018
- La copie du dernier bulletin de salaire
- La carte SNCF de l'enfant
- Du règlement.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Pour que chaque enfant puisse bénéficier des activités proposées, le CSE a mis en place plusieurs critères d'attribution :

1. Enfant n'ayant jamais bénéficié de séjour subventionné par votre CSE.
2. Nombre de séjours déjà effectués avec le CSE.
3. En cas d'égalité entre deux demandes pour un même séjour, le QF fera la différence.

PRIX DU SÉJOUR

Pour déterminer le prix du séjour, calculez votre Quotient Familial (QF). Pour connaître votre tranche tarifaire, reportez-vous au tableau ci-dessous.

PAIEMENT

Pour les personnes le désirant, le montant du ou des séjours peut être réglé en 3 mensualités maximum. Le paiement par carte bleue est accepté uniquement au siège du CSE.

Toute annulation doit être confirmée par écrit un mois avant la date du séjour.

REMBOURSEMENT

Le CSE vous remboursera les sommes versées :

1. En cas de force majeure (maladie attestée par un certificat médical, accident...).
2. Si le CER vous a refusé sur l'activité demandée.

PRISE EN CHARGE - TRANSPORT

Les enfants se muniront de leur carte SNCF et de leurs facilités de circulation. Les réservations sont prises en charge par le CSE. Les enfants sont pris en charge par les animateurs du séjour : **en gare parisienne ou sur le lieu du séjour.**

Pour des raisons d'organisation et la sécurité des enfants, il est indispensable de préciser ce choix sur la fiche d'inscription. Sur le lieu du séjour, l'enfant ne pourra être confié par les animateurs aux parents ou toute autre personne que sur demande écrite et signée des responsables légaux de l'enfant qui déchargeront les animateurs de toute responsabilité.

VIE QUOTIDIENNE

Les enfants participent à l'élaboration des repas et, suivant l'âge, ils assurent le service et certaines tâches ménagères (pour les séjours sous tente). Les animateurs veilleront au respect des besoins des jeunes, à leur alimentation, à l'hygiène et la sécurité. Dans tous les séjours, le CSE est tout autant attaché à la qualité des activités qu'à la vie de groupe. Pour les activités, l'encadrement est assuré par un personnel spécialisé : les animations sont proposées par les animateurs BAFA du CSE.

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Quotient familial (QF)	Tranche tarifaire	
Inférieur à 7 675 €	1	<ul style="list-style-type: none">• Toute personne divorcée demandant l'attribution d'une activité pour un ou plusieurs enfants mineurs pour lesquels elle verse une pension alimentaire se voit accorder une demi-part fiscale supplémentaire par enfant.• Réduction accordée sur les mini séjours : 10 % sur le prix du séjour si vous avez un 2^e enfant inscrit sur le même séjour et 20 % à partir du 3^e enfant et des suivants inscrits sur le même séjour.
Entre 7 675 et 13 786 €	2	
Supérieur à 13 786 €	3	

QF = votre revenu brut global (R) divisé par votre nombre de parts fiscales (N) - Voir votre avis d'imposition ou non-imposition 2018